

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2008**

**Membres présents :** Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Alfred SCHMITT et Christian WAGNER.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Marie-José SCHALLER qui a donné procuration à M. Eric HUBERT, Béatrice HOETZEL, Jean-Michel STEPHAN qui a donné procuration à M. Pierre MAMMOSSER et Jean-Laurent VONAU.

### **1. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

#### **→ Bilan de la saison 2007/2008**

<b>Dépenses</b>		
- Salaire des professeurs	45 416,20 €	
- Frais divers	<u>556,68 €</u>	
		<b>45 972.88 €</b>
<b>Recettes</b>		
- Ecolage	24 454,00 €	
- Subventions du Département	<u>3 840,63 €</u>	
		<b>28 294,63 €</b>
<b>Déficit</b>		<b>17 678,25 €.</b>

M. Alfred SCHMITT pose le problème de la réduction du déficit. Le Maire répond que les tarifs sont dans la bonne moyenne de ce qui se pratique dans les autres écoles du même type. Il est donc difficile d'envisager une augmentation. Un accroissement du nombre d'élèves peut avoir un impact positif sur l'équilibre des comptes sachant tout de même qu'une augmentation des effectifs entraînerait également une certaine augmentation du poste dépenses.

#### **→ Fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal valide la proposition du Maire de ne pas changer les tarifs pour 2008 à l'exception de 2 rubriques, "la chorale adulte" et "la réduction pour élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts" qui ont fait l'objet de décisions spécifiques.

- **Chorale Adultes – Tarifs :**

Le Maire propose de baisser la cotisation de 39 € à 29 € pour les habitants de Soultz-sous-Forêts et de 48 € à 36 € pour les personnes venant de l'extérieur. L'objectif est d'augmenter les effectifs de la chorale, actuellement au nombre de 13, tout en maintenant l'équilibre coût du professeur/recettes d'écolage pour cette section.

M. Alfred SCHMITT propose de ne faire intervenir cette baisse que si l'effectif atteint 20 personnes. M. Paul BOISSARIE propose de laisser les tarifs en l'état.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire par 11 voix contre 3 à la proposition de M. Alfred SCHMITT et 1 voix à celle de M. Paul BOISSARIE, et 1 abstention.

- **Chant choral – les cas de gratuité :**

Actuellement tout élève suivant un cours d'instrument ou un cours de chant à l'école de musique peut participer gratuitement à l'activité chant choral.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de restreindre désormais cette possibilité aux élèves du cours de chant.

- **Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts :**

Jusqu'à présent la commune accordait, aux élèves de l'école de musique faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts, une réduction de 21 € et l'harmonie Concordia complétait cette réduction afin qu'elle atteigne 50 % du prix du cours.

Le Maire propose, pour rendre cette disposition plus lisible et encore plus incitative, une réduction de 60 % du prix du cours payé à l'école de musique. La commune refacturera ensuite 30 % à l'Harmonie Concordia.

Ce dispositif est adopté à l'unanimité.

- **Tarifs trimestriels année scolaire 2008/2009 :**

Les tarifs trimestriels 2008/2009 de l'école municipale de musique, sont fixés comme suit :

<b>DISCIPLINES</b>	<b>TARIFS SOULTZ-S/-FORETS</b>	<b>TARIFS EXTERIEURS</b>
Initiation musicale ou solfège	54 €	61 €
Instrument à vent ou percussion – cours de 30 mn (solfège gratuit)	123 €	138 €
Piano ou guitare – cours de 30 mn (solfège gratuit)	138 €	156 €
Pratique d'un 2 <sup>e</sup> instrument	48 €	54 €
Chant – cours de 30 mn (chorale gratuite)	138 €	
Chorale adultes (minimum 10 personnes)	29 €	36 €
Tarif dégressif à partir du 2 <sup>e</sup> membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour élève faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

➔ **Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique**

Pour permettre l'enseignement des cours de musique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique comme agents non titulaires pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009.

## **2. DIVERS**

### **➔ Avis défavorable pour la reconnaissance de catastrophe naturelle du 29 au 31 mai 2008**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis défavorable qui vient d'être porté à sa connaissance. Il s'est immédiatement mis en relation avec la Préfecture pour connaître les motifs de cet avis. Le Ministère a fait état d'un doute sur l'intensité du phénomène sur Soultz-sous-Forêts, ce qui paraît particulièrement surprenant. En tout état de cause le Préfet doit notifier par écrit la motivation de l'avis.

Il n'est évidemment pas question d'accepter cette décision. Un dossier complet va être établi pour relancer cette demande et l'appui du député de la circonscription sera sollicité pour faire aboutir la démarche.

### **➔ Prochaines manifestations**

- Journées du patrimoine
  - portes ouvertes à la médiathèque samedi 20 septembre 2008 de 14 h à 18 h, avec visite guidée
  - exposition "la Chaleur de notre sous-sol" à la Saline dimanche 21 septembre 2008 de 14 h à 18 h
  
- spectacle "International Circus" sur le parvis de la Saline samedi 20 septembre 2008 à 16 heures dans le cadre du festival « Sur les Sentiers du Théâtre ».

La séance est levée à 21 h 40.